

Étapes du processus d'inscription aux Prix Nobilis pour l'entrepreneur

Participer aux Prix Nobilis, c'est simple.

Voici un aperçu des étapes que vous aurez à parcourir pour procéder à l'inscription de vos projets :

1. Déterminer la catégorie dans laquelle votre projet doit paraître
2. Noter l'adresse du projet et, si nécessaire, ajouter les indications utiles pour se rendre sur place
3. Inscrire les coordonnées du client (propriétaire)
4. Transmettre certaines précisions relatives au projet (ex : numéro de permis, superficie du projet, mode d'alimentation en énergie, etc.)
5. Inscrire le coût du contrat entrepreneur/client
6. Établir la valeur des réalisations effectuées par le client et en faire une liste
7. Télécharger des photos (mini. 1 Mo / max. 3 Mo) du projet, prises à l'intérieur et/ou à l'extérieur, selon le cas
8. Télécharger le plan (max. 12 Mo)
9. Décrire brièvement le projet dans vos propres mots et indiquer ce qui fait qu'il se démarque
10. Procéder au paiement des frais d'inscription, le cas échéant (à partir du 2^e projet déposé)

Pour toute question ou pour tout problème technique relatif à l'inscription, communiquez avec l'APCHQ - Région de Québec, au 418 682-3353 ou par courriel au prixnobilis@apchqquebec.ca